

Contexte

La directive inondation prévoit la mise en œuvre d'une démarche de réduction des conséquences négatives des inondations, actualisée tous les 6 ans, dans chaque grand bassin hydrographique français. Sur le bassin Loire-Bretagne, le plan de gestion du risque d'inondation (PGRI) a été arrêté à la fin de l'année 2015. Il intègre une liste de territoires à risque important d'inondation (TRI) où des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI), doivent être élaborées avant la fin de l'année 2016, au-delà des mesures générales de gestion du risque d'inondation définies au niveau du bassin Loire-Bretagne.

Au vu des enjeux implantés dans la zone inondable (population exposée, vulnérabilité de certaines formes d'habitat, concentration d'activités économiques...), le val d'Orléans et son agglomération ont été identifiés comme l'un des 22 territoires à risque important du bassin Loire Bretagne.

Le 20 février 2015, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté les objectifs de la stratégie locale du TRI d'Orléans :

- 1 - Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues,
- 2 - Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque,
- 3 - Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable,
- 4 - Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale,
- 5 - Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation des personnes exposées,
- 6 - Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.

Pour intégrer l'interdépendance des systèmes d'endiguement le périmètre de la stratégie locale regroupe les vals de l'orléanais (la Bouverie, Orléans, Bou, Châteauneuf, Ouzouer, Sully, Dampierre).

La méthodologie d'élaboration de la stratégie locale arrêtée en concertation avec les collectivités repose sur l'association de l'ensemble des parties prenantes avec un comité de pilotage, un comité technique, et 4 ateliers thématiques consacrés à :

- l'aménagement du territoire,
- la gestion de crise et post crise,
- le système d'endiguement,
- la connaissance et l'information.

Feuille de route de l'atelier « Gestion de crise et post crise »

La réflexion de cet atelier portera sur la déclinaison des objectifs n°3 « Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable » et n°6 « Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale » du plan de gestion du risque d'inondation du bassin Loire Bretagne.

Après une analyse des enjeux et des mesures déjà en place sur cette thématique, les participants feront des propositions de dispositions, en identifiant les porteurs de projets potentiels, les échéances des actions à conduire, pour compléter les mesures en place.

Conformément aux mesures du PGRI relatives aux objectifs précédemment cités, ils porteront aussi une réflexion sur :

La réduction de la vulnérabilité :

- des biens fréquemment inondés, (nota : compte tenu de la présence des digues, il n'existe pas de bâti ou d'activités dans la zone inondable fréquemment inondée),
- des services utiles à la gestion de crise situés dans la zone inondable ainsi que ceux nécessaires à la satisfaction des besoins prioritaires à la population,
- des services utiles à un retour à la normale rapide du territoire après une inondation, situés dans la zone inondable,

- des installations des équipements existants pouvant générer une pollution ou un danger pour la population ;

La planification de la gestion de crise en lien avec :

- la mise en sécurité des populations et la coordination des plans d'évacuation des populations,
- la continuité des activités des services utiles à la gestion crise, situés en zone inondable, ainsi que de ceux nécessaires à la satisfaction des besoins prioritaires à la population,
- la continuité d'activités et, si nécessaire, de l'évacuation des établissements hospitaliers ou médicalisés situés en zone inondable,
- la mise en sécurité et la reprise d'activité des services utiles au retour à une situation normale rapide du territoire après une inondation, situés en zone inondable,
- la vulnérabilité du patrimoine culturel, historique en zone inondable, et les mesures à prendre pour sa gestion en période de crise,
- la valorisation des retours d'expérience faits après les inondations ;

Cadre proposé

Mesures déjà engagées sur le périmètre de la SLGRI se rapportant aux objectifs n°3 et n°6 du PGRI

Mesure	Porteurs	Objectif PGRI	Observation
Gestion du barrage de Villerest (fonction écrêtement des crues)	EP Loire	6	Gain « constaté » à Orléans pour les crues de 2003 et 2008 de l'ordre de 40 cm à 50 cm.
Plan de continuité d'activités du service des barrages de l'EP Loire	EP Loire	6	
Service d'annonce de crue	SPC	6	Le délai minimum de prévision à Orléans est de 40 h.
Plan d'organisation des secours, en cas d'inondation de la Loire dans le Loiret (plan Orsil) avec le plan d'évacuation massive du val d'Orléans sur l'agglomération et coordination de l'évacuation à l'échelle du département.	État	6	Le plan Orsil date de 2005 ;
Plan communal de secours	Communes	6	Plan obligatoire sur les secteurs couverts par un PPRI.
Établissements potentiellement polluants	État (DREAL)	3 et 6	Identification dans la base des installations classées. Arrêtés d'autorisation pris après la réalisation d'une étude de danger.
Établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux,	État	6	Identification dans la base Finess. Dispositions de gestion de crises à travers les plans Bleus et les plans Blancs
Assistance à la réalisation de PCA de collectivités	EP Loire	6	Initiative en cours
Guide « bâtir un plan de continuité d'activités d'un service public »	CEPRI	6	Guide pratique nécessitant des connaissances de base pour son application
Guide « bâtiment face à l'inondation »	CEPRI	6	Guide pratique nécessitant des connaissances de base pour son application
Diagnostic de vulnérabilité du patrimoine du conseil départemental en zone inondable	Cd	3-6	
Plan de continuité et de gestion de crise des activités sensibles et du conseil départemental	Cd	6	
Proposition de diagnostic habitat	Agglo	3	Si on peut penser qu'il y a peu de travaux engagés immédiatement après le diagnostic, cet outil permet aussi de communiquer, de préparer à la gestion de l'inondation. Enfin, les travaux préconisés peuvent être mis en œuvre à l'occasion de réaménagement du logement.
Démarche de fiabilisation du service de ramassage des	Agglo	6	

déchets de l'agglomération.			
Délocalisation d'établissements médicaux sociaux	ARS	3	Ehpah de Jargeau et d'Olivet
Fiabilisation de la distribution électrique	EDF	6	Délocalisation hors zone inondable du centre de gestion de crise ; Politique de fiabilisation lors des opérations de maintenance du réseau.
Développement d'outil favorisant la solidarité de la population pour gérer la crise à l'échelle de la commune ou de l'environnement professionnel	Ville d'Olivet	6	Des espaces sur les sites Internet d'Olivet et de la DDT sont dédiés à la mise en relation de personnes qui seraient évacuées et des personnes se proposant de les accueillir.
Réalisation de 294 diagnostics des activités économiques et de 61 mesures de réduction de leur vulnérabilité	EP Loire / Acteurs économiques	3	Si on peut penser qu'il y a peu de travaux engagés immédiatement après un diagnostic, cet outil permet aussi de communiquer et de faire évoluer l'organisation de l'entreprise pour la rendre plus résiliente. Les travaux plus importants pourront être réalisés à l'occasion de restructuration.

Pistes de mesures complémentaires pour répondre aux objectifs n°3 et n°6 du PGRI :

Mesure	Porteur potentiel	Objectif PGRI	Motivation de la mesure
Actualisation du Plan Orsil (dont coordination des conditions d'évacuation prises dans PCS et plan de surveillance des levées)	État	6	Le plan Orsil date de 2005 ; Il n'intègre pas les dernières connaissances apportées par les études de dangers des digues réalisées entre 2012 et 2014, l'étude Ecrival de 2012 et les études du vals du Giennois portées par l'Ep Loire en 2014 – hors périmètre de la SLGRI.
Plan de contrôle des établissements industriels potentiellement polluants	État (DREAL)	3 et 6	Porter une attention particulière aux mesures structurelles et organisationnelles prises par l'industriel en application de l'arrêté d'autorisation. Actualisation si nécessaire de l'étude de danger pour prendre en compte l'évolution des connaissances.
Réalisation d'auto diagnostic de la vulnérabilité des bâtiments et activités sous la responsabilité des Collectivités.	Communes / EPCI	3 et 6	Les services des collectivités implantés dans la zone inondable peuvent être nécessaires au redémarrage du territoire et à la gestion crise (Mairie, service technique, AEP, station d'épuration...)
Aide à l'auto diagnostic pour les collectivités	EPCI ?	3 et 6	La mise en œuvre des guides méthodologiques nécessite une certaine pratique pour être pleinement opérationnelle.
Organisation du trafic routier de transit dans une logique de grande maille	Zone de défense	6	La zone inondable interdisant le franchissement de la Loire, il est nécessaire de mettre en place des déviations s'appuyant sur des itinéraires au-delà du territoire départemental.
Sécurisation de l'alimentation en eau potable du nord de l'agglomération	Ville d'Orléans – ARS - Agglo	3 et 6	Aujourd'hui, la fragilité de la distribution en eau potable a été mise en évidence sur le nord de l'agglomération en lien avec les captages AEP au sud de la Loire, en zone inondable, et la canalisation de transfert vers le nord.
Mise à disposition des collectivités d'une méthodologie d'identification de la vulnérabilité du patrimoine culturel sur leur territoire et d'un outil d'auto diagnostic à l'attention des acteurs culturels	EP Loire	6	Cet outil devrait permettre aux communes d'intégrer ces enjeux dans leur PCS notamment et aux acteurs culturels d'avancer dans la réduction de leur vulnérabilité.
Renforcer le lien entre l'information liée à l'annonce des crues et les besoins liés à la gestion de crise.	DREAL / SPC / Préfecture	6	La prévision des crues à Orléans est assurée avec un horizon de minimum de 40h, inférieur au 48h nécessaires pour évacuer l'agglomération. L'impact potentiel de l'onde de crue et d'une rupture des digues est connu pour des phénomènes supérieurs à la crue centennale alors que le risque existe avant, avec un aléa moindre (donc une gestion de crise différente).
Développement d'outil favorisant la solidarité de la population	Agglo - Préfecture	6	Les capacités d'hébergement des collectivités sont limitées et le confort est sommaire. Organiser la solidarité permettrait d'orienter les personnes « fragiles » vers un hébergement plus adapté.
Organisation d'exercice	Préfecture / Collectivités/ EP Loire	6	Il est nécessaire de tester l'évolution des plans avec l'intégration des nouvelles connaissances, pour en faire des retours d'expérience.

Relogement des personnes sinistrées à long terme	Préfecture / Collectivités / EPCI / Région	6	Au regard de l'impact d'une crue majeure de Loire, les réflexions doivent intégrer la dimension temps à la problématique du relogement des personnes sinistrées mais également une dimension espace (grande échelle).
Relance de l'activité économique post crise	État / Collectivités / EPCI / CCI	6	
Gestion des déchets post crise et lieux de stockage	Collectivités / EPCI / Région	3 et 6	Les volumes de déchets, leur collecte et leur stockage nécessitent une analyse à grande échelle, qui pourra également être croisée avec la révision du plan Orsil.